



COMMUNE DE BOULTON SUR SUIPE
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 4 juillet 2023 à 19 h 30

Date de la convocation : 27 juin 2023

Président de séance : Monsieur THIEBEAUX

Secrétaire de séance : Monsieur RAACH

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Madame CHABLIN, présente par pouvoir donné à Madame LECOCQ

Etait excusé : Monsieur BESTAM

Étaient absents : Madame HARDY et Monsieur SANCHEZ SANCHEZ

Le quorum est atteint quand 10 membres du conseil municipal sont présents.

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance précédente. Le Maire et le secrétaire de séance le signent ainsi que le registre des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Convention de mise à disposition d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) avec le Centre de Gestion de la Marne
- 2- Informations diverses

Délib n° 2023-17
Convention de
mise à disposition
d'un ACFI
(Agent Chargé de
la Fonction
d'Inspection)
avec le Centre de
Gestion de la
Marne

Le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions ainsi que le respect de la réglementation en vigueur.

Chaque collectivité doit disposer d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI). Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant une équipe pluridisciplinaire dont des agents chargés de la fonction d'inspection. Ces derniers exercent les missions d'inspections décrites au sein du décret 85-603 modifié.

Considérant que la convention « ACFI » proposée par le Centre de gestion permet aux collectivités de faire appel aux compétences de l'ACFI du Centre de Gestion afin de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de gestion, reposant d'une part sur une tarification forfaitaire annuelle justifiant d'un droit d'accès à la mise à disposition de personnel qualifié en inspection, et d'autre part sur une facturation au réel du temps de mise à disposition effectué au bénéfice de la collectivité co-contractante,

Il propose l'adhésion à la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection du Centre de gestion de la Marne à compter du 15 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, avec 16 voix pour, le conseil :

- décide d'adhérer à compter du 15 juillet 2023 à la convention « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection » du Centre de gestion,
- autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Informations
diverses

⇒ M le Maire informe le conseil qu'il a reçu une proposition de Me Cailteaux pour céder à la commune le terrain où se situe sa chapelle familiale : il l'appellera pour en discuter.

- ⇒ Les travaux de revêtements acoustique (financés par le département) de la rue St Roch (RD 74) doivent démarrer le 19 juillet. Une déviation devra être mise en place le 21 juillet. En 2024, ce sera au tour de la rue de St Etienne puis en 2025 de la rue du Pavé.
- ⇒ En 2025/2026, la Communauté Urbaine du Grand Reims entreprendra les travaux d'enterrement des réseaux, rue Neuve (travaux initialement prévus en 2021).
- ⇒ Madame BRUNHOSO signale, pour la seconde fois, qu'un camion se gare sur la piste cyclable rue de Bazancourt et gêne la circulation des 2 roues. Monsieur le maire indique qu'il ira voir le propriétaire.
- ⇒ Problèmes d'inondation rue de Bazancourt : le service des eaux de la CU du Grand Reims a encore été alerté sur la nécessité et l'urgence de résoudre le problème. Une solution est à l'étude.
- ⇒ Les caméras de vidéo-surveillance sont en cours d'installation et devraient être en service courant septembre. A l'occasion de ces travaux, le radar pédagogique de la rue St Roch a été débranché. Il sera rebranché par l'entreprise à l'issue des travaux.
- ⇒ Les anciennes ampoules des lampadaires de l'éclairage public sont en cours de remplacement par des LED.

La séance est levée à 20 heures 10 minutes.

Signature du Maire



Signature du secrétaire de séance